

Proposition d'amendement à l'annexe 11 du CUU

Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Francesco GARRISI	17/01/2023	2.7	Saisie
Décision GT VTE	22/03/2023	2.7	Selon GT VTE 03-2023
Décision GE UW	23/05/2023	2.7	Approbation du GE UW
Décision CC CUU	07/06/2023	2.7	Approbation du CC CUU

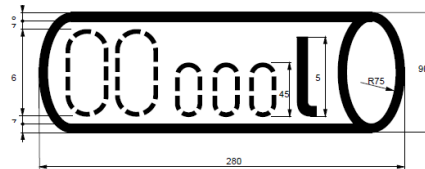
Titre	Pictogrammes 'Capacités volumiques', en application de la norme EN 15877-1:2012+A1:2018
Proposition de modification de : EF/détenteur/autres instances :	Elaboré par Mercitalia Rail / Sous-GT annexe 11
Proposition de modification pour :	<input type="checkbox"/> Annexe 9 <input checked="" type="checkbox"/> Annexe 11
Emetteur :	Francesco GARRISI – Mercitalia Rail
Lieu, date :	Florence, 17/01/2023
Description succincte :	Indiquer les deux pictogrammes relatifs à la capacité volumétrique prévus pour les wagons-citernes/wagons-foudres et pour les wagons-trémies/wagons-tombereaux

1. Situation de départ (actuelle):

1.1. Introduction

Le point 2.7 montre le chiffre de la capacité volumétrique

2.7 Signe pour la capacité des wagons et indication des marchandises admises au transport



Positionnement : A gauche sur chaque paroi latérale (sur le réservoir même pour les wagons citerne ou sur des tableaux spéciaux).

Signification : Capacité en m³, hl ou l

Pour les wagons citerne, on indiquera les marchandises autorisées si le RID l'exige pour le transport de marchandises dangereuses.

1.2. Mode de fonctionnement

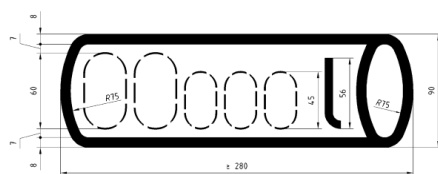
Dans le texte de l'explication "position" et "signification", il est fait référence aux wagons-citernes et les unités de mesure indiquent également le m³

1.3. Anomalie / Description du problème

Le point 4.5.16 "Capacités volumiques" de la norme EN 15877-1:2012+A1:2018 (Applications ferroviaires - Marquage des véhicules ferroviaires - Partie 1 : Wagons de fret), prévoit deux inscriptions différentes (aux pages 56 et 57) pour les wagons-citernes/wagons-foudres et les wagons-trémies/wagons-tombereaux

4.5.16 Capacités volumétriques

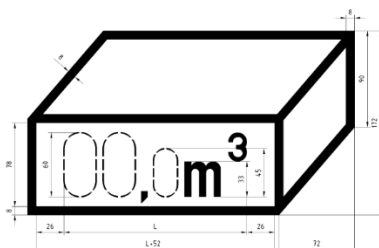
Dimensions en millimètres



NOTE Si dépassant les 99,999 litres, ajouter un chiffre supplémentaire devant.

Figure 41a — citernes et wagons foudres

Dimensions en millimètres



Position : À gauche de chaque paroi latérale, sur la citerne elle-même ou sur des panneaux spéciaux.

Signification : Capacité en m³ (E) texte supprimé (E) en litres selon le type de wagon (E)

NOTE Si dépassant les 99,999 litres, ajouter un chiffre supplémentaire devant

Figure 41b — Wagons trémies et wagons tombereaux

1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN, EN)?

non oui, à savoir : EN 15877-1:2012+A1:2018 (Railway applications - Marking on railway vehicles - Part 1: Freight wagons)

** Code de pratique: un ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers.“ (source: Règlement CE 352/2009, Art. 3)

„dispositions technique fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concerné (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable“ (traduction / source: BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit – Ministère allemand de la Justice)

2. Situation recherchée**2.1. Elimination de l'anomalie/Problème (objectif)**

Aligner les pictogrammes et explications du CUU Annexe 11 conformément à la norme

3. Modification / ajout uniquement pour la demande de modification de l'annexe 11 du CUU :

Code couleur pour les modifications :

Noir : Texte en vigueur, pour info et reste inchangé

Rouge : nouveau texte

Bleu : (évent. barré) : texte sera effacé

Annexe 11

2.7 Signes pour la capacité volumétrique des wagons et indication des marchandises admises au transport

Figure 1

Wagons-citernes et wagons-foudres



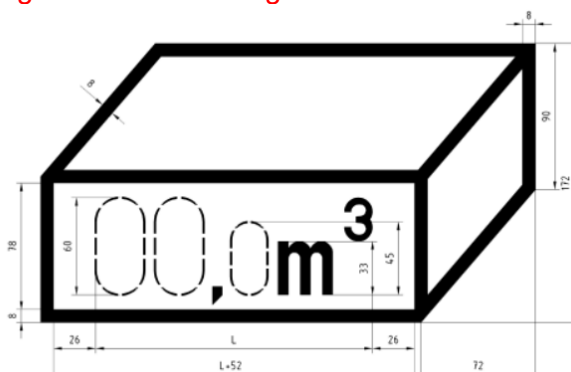
Positionnement : A gauche sur chaque paroi latérale (sur le réservoir même, pour les wagons-citernes, wagons-foudres ou sur des tableaux spéciaux).

Signification : Capacité en ~~m³~~, hl ou l

Pour les wagons-citernes, on indiquera les marchandises autorisées si le RID l'exige pour le transport de marchandises dangereuses.

Figure 2

Wagons-trémies et wagons-tombereaux



Positionnement : A gauche sur chaque paroi latérale (sur le réservoir même, pour les wagons-trémies, wagons-tombereaux ou sur des tableaux spéciaux).

Signification : Capacité en m³ selon le type de wagon

Remarque : si vous dépassez 99,9 m³, ajoutez un premier chiffre supplémentaire.

4. Motif:

5. Evaluer les possibles incidences positives ou négatives

Evaluation par ex. Exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).

Justification des constatations

6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification, voir à ce sujet les points 1 et 2.

L'étude de risques devient caduque dans la mesure où ne sont mis en œuvre que les référentiels reconnus.

Analyse de risques réalisée par :

6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> oui
Motif : Une lecture incorrecte du sens du texte peut conduire à une application incorrecte de la règle et des indications du cartouche	
6.2. La modification est-elle significative?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif : Les indications sont déjà présentes mais nécessitent d'être clarifiées	
6.3. Détermination et classement du risque:	<input type="checkbox"/> supprimé
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale:	
6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale:	
6.3.3. Utilisation abusive du système possible:	
<input checked="" type="checkbox"/> non	
<input type="checkbox"/> oui, description de l'abus:	
6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • „Code de pratique“ (règles techniques reconnues) • Utilisation d'un système de référence • Estimation explicite du risque 	
Indications présentes dans CUU Annexe 11, point 2.7	
6.5. Analyse de risques présentée à l'instance d'évaluation?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation :	
Joindre en annexe le résultat de l'instance d'évaluation	[annexe]